Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: - (1992)

Heft: 40-41

Artikel: Genève embaume l'Expo'92 : Séville au parfum suisse

Autor: Mudry, Yvan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848103

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

obligatoire. Au propriétaire de payer. Les opposants à cet assainissement systématique estiment que l'opération met en péril les ouvriers et les voisins, que son prix est exorbitant pour un risque pratiquement nul.

Danger des fibres de substitution

L'amiante est composé de fibres minérales, provenant de mines exploitées à ciel ouvert que l'on trouve notamment au Canada, au Brésil, en Colombie, en Afrique du Sud, en ex-URSS. Sauf en Suisse, le lobby de l'amiante s'oppose à leur fermeture.

En Suisse, les fibres d'amiante sont remplacées par :
- des micas, des roches en plaquettes, gonflées par des couches d'air, utilisées contre le feu.
- des fibres textiles, synthétiques ou végétales (la peau de banane par exemple).
- des fibres de verre et de roche, largement utilisées pour l'isolation. Elles sont moins inoffensives qu'il n'y paraît. "D'après des études portant sur 40.000 travailleurs, l'exposition intensive et prolongée aux fibres minérales artificielles comporte probablement un risque de cancer du poumon", explique le docteur Etienne Gubéran, inspecteur du travail à Genève.

A l'EPFL, François Iselin, membre de la FOBB, s'inquiète : "Toute fibre peut représenter une menace. Ce qui n'est pas une raison pour revenir à l'amiante, la plus dangereuse de toutes. Il faut arrêter la production de fibres. Le plâtre isole bien du feu et du bruit. Pourquoi ne pas relancer ce type de produit ?"

L'amiante dans le monde

"En Suisse, nous n'utiliserons plus d'amiante sous peu", confirme le porte-parole de Thomas Schmidheiny chez Eternit, à Niederurnen. Même son de cloche chez Stephan Schmidheiny, propriétaire de Nueva (anciennement Eternit holding), où le chargé des relations publiques déclare : "Notre entreprise est la première au niveau mondial à avoir presque terminé sa conversion aux fibres de substitution. Nous avons vendu nos usines du Canada, Brésil, Afrique du Sud, faute de pouvoir les convertir. Vendues aussi nos mines. Dans ces pays, producteurs d'amiante, il est impossible, pour des raisons économiques, d'imposer des fibres de substitution. Par contre, en Amérique centrale, nous remplaçons l'amiante comme en Suisse."

Aux Etats-Unis, sous la pression du Canada, le gouvernement est revenu en arrière sur l'interdiction de l'amiante. Et l'agence américaine de protection de l'environnement (EPA) a dû se plier à une loi permettant "l'utilisation contrôlée de l'amiante". La Fédération Internationale des Travailleurs du Bâtiment et du Bois (FITBB) désire une interdiction mondiale de l'amiante. De peur de voir l'industrie de l'amiante gonfler encore au sud et à l'est. Mais dans ce domaine délicat, les syndicats comme les industriels sont divisés. ■

Genève embaume l'Expo'92

Séville au parfum suisse

Tous les soirs, grâce au savoir-faire d'une société genevoise de parfums, Créations Aromatiques, des senteurs embaument le ciel sévillan d'Expo'92. Le parfum, fleur d'oranger, est vaporisé par un dragon, vedette du cortège parcourant l'exposition. L'opération constitue une première.

par Yvan Mudry / BRRI

Le dragon a une tête de VW coccinelle, dont les phares, comme par un coup de baguette magique de la femme le chevauchant, ont été transformés en narines. Un réservoir contenant une demi-tonne de précieux liquide parfumé constitue le corps du monstre.

A la tombée du jour, l'animal trottine pour la "parade" parcourant la partie internationale d'Expo'92. Ce cortège, créé par un groupe théâtral espagnol d'avant-garde, regroupe plusieurs centaines de personnes et symbolise l'année méditerranéenne.

Première du genre

La senteur de fleur d'oranger exhalée par les naseaux du dragon a été choisie pour suggérer le printemps. Mais la fleur est aussi le symbole de Séville. L'essence a été préparée dans le centre de production de Créations Aromatiques situé en Valais, au Bouveret.

Beaucoup de parfumeurs étaient intéressés par le contrat. Mais l'entreprise suisse a été la seule à trouver une solution à la difficulté technique que représente l'opération : créer une note rappelant la fleur d'oranger qui soit soluble dans l'eau et ne se transforme pas en mousse sous l'effet de la pression nécessaire à sa vaporisation à haute dose.

L'opération constitue une première du genre. Mais ce qui a réussi pour la fleur d'oranger a par contre échoué jusqu'ici pour un parfum de marine destiné à un autre char de la parade. Et de son côté, Coca-Cola, le principal sponsor du cortège, a renoncé à diffuser dans l'air sévillan l'odeur de sa boisson vedette.

Le nouveau produit mis au point à Séville a déjà suscité l'intérêt d'organisateurs de cortèges français. ■